

Vote de crédit de 80⁰⁰⁰. pour conseil de prud'hommes

L. & N.

Vu l'arrêté préfectoral du 31-1-1955 mettant à la charge de la Commune une somme de 80⁰⁰⁰ à titre suppl^{ve} de participation aux dépenses des conseils de prud'hommes ex 1956 ch 1 art 10

Vote la somme de 80⁰⁰⁰ à prendre sur l'P⁰ 1956 sur

Bâtements commencés	ch 9 art 3 :	50000
	B A	150000